

Le budget—M. Clark

l'ute ouverte, la confrontation, la rupture, toutes imputables à l'attitude du gouvernement fédéral et néfastes pour le Canada.

Des voix: Bravo!

Une voix: Parlons des Canadiens!

M. Clark: J'entends quelqu'un de l'arrière-ban libéral qui dit que je devrais commencer à parler des Canadiens. Personnellement, je crois que les Albertains sont des Canadiens, que les habitants de la Colombie-Britannique sont des Canadiens, que les citoyens de la Saskatchewan sont des Canadiens. Je crois aussi que le gouvernement a l'obligation de commencer à traiter ces gens comme des Canadiens et de cesser d'élaborer des politiques qui accordent des avantages aux habitants du Texas et de l'Oklahoma ainsi qu'aux ressortissants des pays de l'OPEP, avantages qu'il y aurait lieu d'accorder aux Canadiens afin que nous puissions continuer à édifier notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Une chose que nous trouvons des plus troublantes, c'est qu'il serait absolument impensable, comme j'ai eu l'occasion de le dire en dehors de la Chambre, pour un gouvernement, quel qu'il fût, de concevoir de propos délibéré une politique qui irait à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec. Cela serait impensable pour n'importe quel parti à la Chambre, mais il devrait être tout aussi impensable pour le gouvernement du Canada d'élaborer une politique allant directement à l'encontre des intérêts fondamentaux de n'importe quelle autre province ou région de notre pays. Pourtant, c'est bien là ce qu'est cette politique. Ce n'est pas une politique canadienne; c'est une politique anti-Alberta, une politique anti-Colombie-Britannique, une politique anti-Saskatchewan. Ce n'est pas une politique conçue pour renforcer notre pays. C'est une politique conçue pour le déchirer, peut-être pour des motifs d'ordre politique, peut-être pour des motifs d'ordre constitutionnel, mais certainement pas pour le motif d'atteindre à nos objectifs économiques ou de réaliser nos possibilités énergétiques.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a lu ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait écrit pour lui. C'est ainsi qu'il a dit que son gouvernement avait eu la magnanimité de changer sa position sur deux questions de principes. D'abord, sur l'indexation. Il a avoué avoir écouté les protestations contre son projet de supprimer l'indexation dans le cas des pauvres du Canada, et ces protestations étaient venues de notre parti. Il a admis qu'il s'était laissé convaincre et avait en conséquence repoussé son plan à un an plus tard. Il a amendé son budget, et son plan en conservant l'indexation pendant au moins encore un an. L'autre point, c'est qu'il prétend que, par suite du mécontentement que manifestaient les provinces de l'Ouest, surtout la Colombie-Britannique, il a changé la taxe d'exportation sur le gaz naturel. La seule chose qu'il en est réellement changé, c'est le nom. Le fait est que si le ministre des Finances était disposé à changer de position sur l'indexation, s'il acceptait de changer le langage dont il s'était servi pour décrire la taxe d'exportation sur le gaz naturel, pourquoi ne consentirait-il pas maintenant à examiner sérieusement—et à demander au premier ministre d'examiner l'offre faite par le premier ministre de l'Alberta avant de passer au deuxième stade de la confrontation prévue par le gouvernement fédéral, offre qui consiste à

faire discuter ensemble le premier de cette province et le premier ministre, sans Marc Lalonde...

Des voix: Bravo!

Une voix: Règlement.

M. Clark: Ils pourraient ainsi voir s'il leur serait possible d'en arriver à une entente. Telle est la proposition du premier ministre de l'Alberta. On est en droit de se demander, si cette proposition avait été faite par un chef de gouvernement d'une autre province, si elle n'aurait pas été plus chaudement accueillie. De toute façon, c'est le premier ministre de l'Alberta qui l'a faite et le premier ministre du Canada l'a rejetée, en disant qu'il ne lui convenait pas de s'asseoir avec le premier ministre albertain pour essayer d'éviter un affrontement qui pourrait causer un tort considérable au pays. Le premier ministre du pays a fait primer son confort personnel trop longtemps. Il conviendrait au Canada de poursuivre le développement de notre potentiel énergétique. Il conviendrait au Canada de mettre un terme aux querelles avec les provinces qui sont attisées par le niveau fédéral. Il conviendrait au Canada que cette nation fonctionne, et je dirais que c'est l'obligation du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Hier j'ai dit au ministre des Finances que je serais heureux de lui prouver, à lui et aux Canadiens, comment le gouvernement a trahi la promesse électorale qu'il avait faite de maintenir les prix énergétiques à la consommation au-dessous de ce que nous avons proposé en décembre dernier. Je commence par l'année en cours. Nous proposons une hausse de \$4 le baril des prix à la tête des puits. Mardi soir, le ministre a ajouté 80c. le baril à l'augmentation de \$3 le baril déjà en vigueur et à l'augmentation de 75c. déjà imposée sur le droit de Syncrude. Cela veut dire que pour l'année 1980 le gouvernement augmente le prix du pétrole à la tête des puits de \$4.55 le baril, soit 10 p. 100 de plus que la hausse de \$4 que nous proposons. Les Canadiens se souviendront comme moi, j'en suis sûr, des promesses que le premier ministre avait faites de ne pas hausser le prix de plus de \$4 le baril. Nous avons dit alors que cette promesse ne valait guère plus que l'engagement qu'il avait pris de ne jamais imposer le contrôle des salaires et des prix. Nous avons maintenant la preuve qu'il est aussi digne de confiance en 1980 qu'il l'était en 1974, parce que le gouvernement libéral, après avoir promis solennellement de ne pas majorer les prix de plus de \$4 le baril, les a majorés de \$4.55 le baril; une autre promesse qu'il n'a pas tenue.

Des voix: C'est honteux!

• (1600)

M. Clark: Au cours des trois prochaines années, le ministre se propose d'augmenter le prix du pétrole de \$4.50, comme nous l'avions proposé nous-mêmes il y a dix mois. Et quel plafond vise-t-il? Il s'agit de 85 p. 100 du prix mondial ou américain, c'est-à-dire exactement le même plafond que celui que nous avions fixé il y a dix mois. En fait, c'est 10 p. 100 au-dessus du plafond que le premier ministre de l'Alberta avait proposé au gouvernement en juillet. C'est une question à poser au gouvernement actuel. Voilà un domaine dans lequel il a mieux réussi que nous en ce qui concerne les négociations énergétiques. Il a fait baisser le gouvernement de l'Alberta à 75 p. 100, puis il a tout annulé.